

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20079 - 77ÈME ANNÉE

14 personnes étaient à bord de l'avion qui s'est écrasé au large de Mohéli

Comores : « Crash aérien : le PCR appelle à la Solidarité Régionale »



● LE JOURNAL

COMORES : UN AVION DE LA COMPAGNIE AB AVIATION PORTÉ DISPARU

Dans un communiqué diffusé ce 27 février, le Parti communiste réunionnais appelle à la solidarité avec les familles et le peuple comorien endeuillé par une catastrophe aérienne et fait part de ses condoléances. « Le PCR demande au gouvernement français, aux autorités de La Réunion et de Mayotte d'user des moyens disponibles pour porter assistance aux équipes de secours. C'est en pareilles circonstances que la COI doit montrer son efficacité. »

Un avion faisant la liaison entre Moroni et Mohéli est porté disparu depuis samedi avec 14 personnes à bord. La solidarité s'est rapidement organisée et des pêcheurs ont pu récupérer quelques objets flottants. Cependant, la situation exige des moyens exceptionnels pour localiser l'épave et remonter les corps.

Le PCR demande au gouvernement français, aux autorités de La Réunion et de Mayotte d'user des moyens disponibles pour porter assistance aux

équipes de secours. C'est en pareilles circonstances que la COI doit montrer son efficacité.

Des personnes résidant à La Réunion et touchées par ce drame pourraient recevoir le concours d'une cellule spécialisée.

Le Parti communiste Réunionnais adresse ses condoléances attristées aux familles endeuillées et au peuple comorien.

Dimanche 27 février

Pr/Bureau de Presse du PCR

Ary Yee Chong Tchi Kan

Edito

L'exclusion du SWIFT : l'ultime sanction économique pourrait faire basculer le monde dans une autre ère

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les Occidentaux ont pris des sanctions contre la Russie. Ils viennent de frapper plus fort pour atteindre le système financier russe : exclure la Russie de Swift. Cette exclusion va accélérer la mise en oeuvre d'un système alternatif qui fera tomber la dépendance mondiale au dollar.

Exclure les banques russes du système Swift, la plateforme d'échanges entre banques, la menace pesait mais, cette fois, les pays de l'Union européenne sont tombés d'accord. Ils ont décidé de débrancher Moscou du système interbancaire samedi 26 février. Certains grands établissements russes vont être touchés. « Cela entraînera leur déconnexion du système financier international », a indiqué la présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen.

Comment fonctionne ce système ? Au moment d'effectuer un paiement, une banque russe envoie un message à une banque française, le code permet de se reconnaître instantanément, de manière sécurisée. L'ordre de payer est donc donné. Sans ce système d'identification entre banques, les transactions financières seront donc beaucoup plus compliquées pour la Russie. « Ça met vraiment en dehors du système de paiement toutes les entreprises qui sont liées à ces activités en dollars donc toutes les activités sur le pétrole et sur le gaz naturel », explique Nathalie Janson, enseignante chercheuse à Neoma Business School. Swift est le système le plus répandu, mais il en existe d'autres. La banque russe a même créé son réseau.

Swift, c'est l'acronyme de Society of Worldwide Interbank Financial Telecommunication. Il s'agit en fait de l'un des plus importants réseaux de messagerie bancaire et financière, permettant les règlements interbancaires entre les établissements financiers du monde entier. Créée en 1973, la société Swift, basée en

gique, a lancé son propre réseau en 1977. Ouvert en 2001 aux entreprises privées, il permet, entre autres, la transmission des informations bancaires nécessaires à une transaction. Un moyen de faciliter le transfert d'argent à l'international. Une sorte de prestataire lors de transferts d'argent, utilisé par des milliers de banques, qui permet la transmission rapide d'informations entre les banques, pour que ces dernières puissent réaliser rapidement les différents paiements ou virements. En Russie, près de 300 banques utilisent ce réseau. Les exclure de celui-ci, c'est limiter fortement leurs relations avec les autres banques internationales. Surtout lorsqu'on sait combien d'opérations de transmission d'informations sont effectuées : selon le dernier rapport annuel de Swift, une moyenne de 42 millions de messages quotidiens a transité via Swift en 2021 pour permettre des versements entre comptes. Il faut noter que la monnaie utilisée pour tous les échanges est le dollar américain. Washington peut donc contrôler les échanges internationaux par sa monnaie.

La Russie produit 10 % du pétrole consommé dans le monde et fournit 40 % du gaz utilisé en Europe. Elle est aussi le premier exportateur mondial de céréales et d'engrais, le premier producteur de nickel et de palladium, le troisième exportateur de charbon et d'acier et le cinquième exportateur de bois. L'exclusion du système SWIFT de la onzième économie mondiale, qui fournit le sixième de l'ensemble des matières premières de la planète, est donc sans précédent depuis le début de la mondialisation des échanges. Au moins dix traders spécialisés dans le pétrole et les matières premières, qui ont parlé à Reuters en requérant l'anonymat, ont déclaré que les flux de matières premières russes vers l'Occident seraient fortement perturbés voire totalement interrompus pendant plusieurs jours, sinon plusieurs semaines, le temps de mettre au

Bel-

clair

les

éventuelles

exemptions. « On pourra encore utiliser certains systèmes internes de banques internationales disposant d'une présence en Russie mais ce sera sûrement le bazar », prévient un banquier d'un grand groupe financier occidental exposé au marché russe, qui a lui aussi requis l'anonymat en arguant du caractère sensible du dossier. « Il semble donc que la douleur sera maximale pendant les deux ou trois prochains jours, le temps que les gens fassent le point sur les circuits qui restent ouverts », a-t-il ajouté. Les flux d'énergie et de matières premières russes vers l'Asie, et particulièrement la Chine, devraient en revanche se poursuivre.

La Russie et la Chine ont décidé, il y a plusieurs années, de mettre en place des structures financières communes afin d'éviter les sanctions et les pressions économiques exercées par des tiers. L'une des principales bases d'un tel système a été posée en 2010, lorsque Vladimir Poutine a annoncé que le commerce bilatéral entre la Russie et la Chine serait réglé en roubles et en yuans chinois, plutôt qu'en dollars américains. Depuis 2014, la Russie a ensuite développé le SPFS, qui, en 2018, a déjà été utilisé par au moins 400 institutions financières (presque exclusivement russes). Jusqu'à présent, le système a des coûts de transaction plus élevés que SWIFT, ce qui constitue toujours un obstacle sérieux à une adoption généralisée. En 2015, la Chine a lancé une première version de son système CIPS. Toutefois, ce système ne deviendrait pas une alternative complète à SWIFT. En effet, le CIPS ne traiterait pas les transferts d'argent, mais se contenterait d'envoyer des ordres de paiement. Plus tard dans l'année, les autorités chinoises ont également annoncé que le CIPS ne serait utilisé que pour les transactions commerciales transfrontalières avec le Renminbi, et non pour les transactions liées au capital. Enfin, le CIPS a été par-

tiellement relié au SWIFT en 2016. Un accord a été signé donnant un consentement mutuel pour utiliser SWIFT comme canal de communication pour connecter le CIPS avec les institutions utilisant SWIFT. Toutefois, il a récemment été question d'intégrer le SPFS russe et le CIPS chinois. Les deux systèmes seraient prêts à être reliés, créant ainsi un écosystème financier russo-chinois indépendant. Toutefois, il reste à décider si le rouble ou le yuan chinois sera utilisé comme monnaie, ce qui pourrait donner lieu à d'après discussions (qui pourraient se terminer en faveur de la Chine). Une sanction occidentale qui retire la Russie du SWIFT pourrait bien accélérer le développement du SPFS et du CIPS, ce qui pourrait aussi être l'une des raisons pour lesquelles certains membres de l'OTAN sont plutôt réticents à imposer cette punition économique ultime à Poutine. La finalisation de cette intégration ouvrira une alternative et permettra au monde d'être guéri du virus dollar par lequel les États-Unis continuent à contraindre le monde. Si le système est expurgé de la dépendance au dollar, le principe d'extraterritorialité des sanctions économiques américaines tombe de lui-même.

« Quand le sage désigne la lune, l'idiot regarde le doigt »

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Plaidoyer pour une Ukraine fédérale, bilingue et neutre dans le respect des « équilibres stratégiques » en Europe

En ma qualité de professeur de droit international public, j'entends d'emblée être ferme au sujet de ce qui se passe depuis quelques jours en Europe orientale. Il faut sans équivoque condamner l'invasion militaire de l'Ukraine par la Fédération de Russie qui a le statut d'État membre permanent, assorti du droit de veto, au Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU). Le recours à la force des armes est en effet interdit par la Charte de San Francisco qui a créé l'ONU, le 26 juin 1945. À ce sujet, son article 2 est rédigé dans un style nullement ésotérique : « Les membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ». Par suite, tout État doit respecter le principe cardinal selon lequel tout différend international ne peut être réglé que par la voie des bons offices, de la conciliation, de la médiation ou de la négociation afin d'aboutir à la signature de traités créateurs de droits et d'obligations synallagmatiques. Le différend peut aussi être licitement réglé par le recours à la justice internationale : à l'arbitrage international ou, a fortiori, à la Cour internationale de Justice qui est « l'organe judiciaire principal des Nations Unies ».

Ces prolégomènes étant ainsi posés, le constat de la violation du principe du règlement pacifique des différends internationaux par la Russie est une évidence. Cependant, on ne saurait en rester là, à moins d'être naïf. Il faut en effet rechercher les causes réelles qui ont conduit au recours à la force par la Russie ainsi que les moyens qui devraient permettre d'obtenir un cessez-le-feu rapide ainsi que le retour au statu quo ante en Europe orientale, un statut qui implique la restauration de la légitime souveraineté de l'Ukraine, mais dans un cadre profondément renouvelé.

« Les États-Unis ont une grande part de responsabilité dans cette dramatique affaire »

Concernant précisément les causes de l'invasion de l'Ukraine par la Russie de Vladimir Poutine, il faut ici le dire sans ambages : les États-Unis ont une grande part de responsabilité dans cette dramatique affaire. Cette superpuissance ne joue-t-elle pas un jeu dangereux en Europe orientale en agitant de manière de plus en plus ostentatoire un gros chiffon rouge devant le maître du Kremlin ? Vouloir à tout prix que l'Ukraine intègre l'OTAN constitue en effet une menace grave et directe dirigée contre la Russie, un État qui, au même titre que l'Ukraine, a droit à la sécurité de sa population, la Russie qui se trouve aujourd'hui largement encerclée par les forces de l'OTAN. De plus en plus offensive, cette organisation internatio-

nale à vocation militaire a été créée par le traité de l'Atlantique Nord signé à Washington le 4 avril 1949, à l'initiative des États-Unis (USA) et son article 5 – l'article au cœur du dispositif – pose le principe majeur de la solidarité automatique entre ses membres en cas d'agression par une puissance étrangère. À l'époque, c'est sans conteste l'Union soviétique (URSS) qui est visée.

Pour bien comprendre la situation actuelle, un recours à l'Histoire s'impose avec la « crise des missiles de Cuba » qui a surgi lorsque le Gouvernement de La Havane a eu l'idée saugrenue d'installer sur son territoire – à moins de 160 kilomètres des côtes de la Floride – des rampes de lancement de missiles fournies par l'URSS et dirigées contre les USA. Réalisé en catimini, cet acte de guerre a pu toutefois être constaté le 14 octobre 1962 par un avion espion américain qui survolait le pays de Fidèle Castro. Le Président américain a alors aussitôt annoncé un blocus naval de Cuba et ordonné à la flotte américaine d'intercepter, au besoin par la force, les navires soviétiques suspectés de transporter des fusées vers ce pays. Avec le soutien du général de Gaulle et de l'ensemble de la Communauté internationale, quasi unanime, la riposte de John Fitzgerald Kennedy a finalement dissuadé l'URSS de concrétiser des projets que l'on peut qualifier de provocateurs et stupides. Sous la menace d'une guerre nucléaire dévastatrice pour les deux principaux protagonistes, le maître du Kremlin – Nikita Khrouchtchev – a été contraint, dès le 28 octobre 1962, de retirer ses missiles du territoire cubain contre une promesse du Président américain de ne pas envahir Cuba. Bien qu'étant lui-même un État souverain, Cuba n'aurait-il pas dû s'en tenir au « respect des équilibres stratégiques » invoqué par les États-Unis et qui s'imposait déjà comme un dogme entre les deux superpuissances ? Conclusion partielle : les USA ont eu combien ô raison – au risque de déclencher une guerre apocalyptique – d'agir comme ils l'ont fait à l'égard de l'URSS et de Cuba.

Cet important incident historique qui aurait pu déboucher sur une catastrophe nucléaire – une catastrophe évitée de justesse – aurait dû en toute logique servir de leçon pour les États-Unis. Un raisonnement symétrique n'est-il pas en effet valable en ce début d'année 2022 ? L'entêtement des dirigeants de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) qui cogitent à Washington et à Bruxelles a eu pour résultat de précipiter et de justifier – aux yeux des dirigeants du Kremlin et de son imprévisible et fort peu démocratique Président – une invasion de l'Ukraine par la Russie avec toutes les conséquences économiques dommageables qui vont en résulter pour les membres de la société internationale et d'abord pour

les États de l'Europe qui sont tous en première ligne.

« Finlandisation » ou neutralisation de l'Ukraine

Le conflit armé tant redouté qui vient d'éclater était à tous égards prévisible. Encore convient-il d'ajouter qu'il n'est pas trop tard pour faire preuve de bon sens avant que la situation ne s'aggrave encore davantage. La situation pourrait en effet s'aggraver, dès lors que les dirigeants de la Maison Blanche, de l'Union européenne et de l'OTAN ont annoncé – toute honte bue – qu'ils n'étaient nullement disposés à mourir pour l'Ukraine ! Puisque les sanctions militaires sont totalement exclues et que les nombreuses et importantes sanctions économiques et financières ne semblent nullement impressionner celui qui se considère aujourd'hui comme le nouveau « Maître de Horloges » à Moscou, il serait opportun, à présent, de tenter de résoudre une crise qui a déjà atteint un seuil paroxysmal. Pour faire cesser l'invasion militaire engagée sur le sol ukrainien par Vladimir Poutine, une seule solution de compromis se présente avec ce qu'on appelle la solution politique de la « finlandisation » ou neutralisation de l'Ukraine.

Pour comprendre cette solution, il faut derechef se référer à l'Histoire : celle qui commence après le Second Conflit mondial. Pour assurer sa sécurité à l'époque de la « guerre froide » Est-Ouest, la Finlande a choisi d'être un État non aligné sur les positions américaines comme sur les positions soviétiques en restant, par la suite, à l'écart de l'OTAN proaméricaine et de l'Organisation prosoviétique du Pacte de Varsovie, signée le 14 mai 1955. Faut-il préciser que ce statut d'État-tampon entre l'Est et l'Ouest a très bien fonctionné en Finlande pendant toute l'existence de l'URSS jusqu'à son implosion en 1991 et, à notre connaissance, il continue à s'appliquer aujourd'hui sans aucune difficulté depuis le remplacement de l'Union soviétique par la Fédération de Russie. Pourquoi ce statut de neutralisation de la Finlande au plan militaire – un statut consenti par un réalisme politique bien compris des dirigeants de ce pays scandinave – ne pourrait-il pas être étendu à d'autres pays de l'Europe de l'Est et d'abord à l'Ukraine ?

Dans la mesure où la Finlande a réussi à préserver sa souveraineté et à se faire respecter par son puissant voisin russe, depuis 1945 jusqu'à aujourd'hui, l'Ukraine – au nom également du réalisme géopolitique, au nom également du fameux « respect des équilibres stratégiques » aujourd'hui invoqué par la Russie en Europe orientale, mais aussi pour assurer sa propre sécurité et le respect de son intégrité territoriale (une intégrité déjà entamée) – devrait accepter d'être dotée d'un statut juridique voisin de celui d'un État perpétuellement neutre par le biais d'une convention internationale qui pourrait être triangulaire, signée par les États-Unis, la Russie et l'Ukraine. Comme ce fut le cas en 1962 pour l'État cubain de Fi-

del Castro, l'Ukraine – éventuellement érigée en État fédéral – devrait accepter un statut de souveraineté limitée en intégrant au passage, dans un statut réaliste, le bilinguisme qui est revendiqué depuis 1991 par les très nombreuses populations russophones de l'est ukrainien. Une Ukraine nouvelle devrait ainsi s'engager, sans délai, à renoncer à intégrer une organisation militaire pro-américaine comme l'OTAN ou une organisation politique pro-russe comme la Communauté des États Indépendants (CEI) créée le 8 décembre 1991 pour renforcer les relations entre certaines des 15 anciennes républiques fédérées de l'URSS. Seconde conclusion partielle : pour rétablir la paix et faire baisser de manière pérenne la tension dans l'Europe de l'Est, l'OTAN qui est la créature des États-Unis et son bras armé ne doit sous aucun prétexte s'étendre à l'Ukraine.

« La France devrait se retirer illico presto de l'OTAN »

Sur un autre plan, la France – un pays dont le Président Nicolas Sarkozy avait annoncé le 7 novembre 2007 (au Congrès de Washington) la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN – ne peut aujourd'hui que jouer le rôle de « second couteau » en s'alignant purement et simplement sur les positions bellicistes de Joe Biden, un président déjà très âgé et à bien des égards psychorigide. Plus encore, ce président ne semble pas comprendre grand-chose à la géopolitique et à la géostratégie sur le Vieux Continent et, plus grave encore, il a de curieux troubles de mémoire : apparemment, il n'a tiré aucune leçon de l'affaire des missiles de Cuba en 1962 et il semble tout ignorer du statut neutraliste de la Finlande qui existe pourtant depuis 1945. Autant dire qu'en suivant aveuglément les États-Unis, la France ne peut commettre que des erreurs fondamentales et impardonnables.

Pour jouer un rôle réel dans le règlement d'une crise dont la gravité est certaine, la France devrait se retirer illico presto de l'OTAN pour échapper à l'emprise des États-Unis afin de jouer – comme au temps du général de Gaulle (qui avait, pour sa part, annoncé le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN le 21 février 1966) – son rôle traditionnel de médiateur impartial entre Américains et Russes afin d'obtenir d'abord un cessez-le-feu rapide ainsi que le retrait de la Russie d'une Ukraine nouvelle, à la fois fédérale, bilingue et non alignée dans le domaine politique et, plus encore neutralisée, au plan militaire. Voici les objectifs qu'une France responsable devrait logiquement se fixer au lieu de souffler, avec les « vats-en-guerre » de Washington et du Pentagone, sur les braises d'un feu qui risquerait d'échapper à toute maîtrise non seulement sur le sol ukrainien mais aussi dans l'ensemble des États du continent européen.

**André Oraison, Juriste et Politologue,
Conseiller juridique du Mouvement Réunionnais
pour la Paix**

Oté

Sak lé pèrmi pou in bèf lé pa pèrmi pou in zèf : In gran prinssipe bande rolassion internassyonal ?

Mi souvien kan mwin lété dann klass promyère l'avé dann listoir-géo in profèssèr é zordi kan mi panss amontrèr-la, mi di dann mwin mèm, nou l'avéla shanss an avoir in moune konmsa pou amontr anou listoir avèk la géografi mé sirtou la politik internassyonal. Lo boug lété in réakssyonèr, sa lé sire, mé lété kèlk'in téi di anou, souvan dé foi dé shoze intéressante.

In foi li la anparl anou l'URSS é son minist zafèr zétranjèr, Mèssyé Molotov – mi panss – é konm dann tan la l'avé la guèr froide l'URSS épi Zétazini lété toultan apré rode dézorde inn avèk l'ote, morde lo kin épi lo kl'ote é lo minist zafèr zétranjèr La Franss té toultan apré pran parti pou bande zamérikain, pou roproush l'URSS pars noré fé sossi, osinonsa noré fé sola. Donk in zour lo minist zafèr zétranjèr l'URSS la réponde ali kozman mwin la marke an-o la k'in bèf i pé pèrmète ali fé dé shoz k'in zèf i pé pa.

Kan mi roflèshi bien zordi mi oi bande turc i otorize azot fé dé shoz ké lo pèp kurde i pé pa otorize ali. Mi oi ankòr la Libye lo kolonèl Kadhafi la pèye shèr son volonté lindépendanss. Israël avèk l'amérik i pé pèrmète azot kraze lo pèp palestinien. Dovan La Chine mi oi bien in pé i fé pate an vélour. Nèna dé guère dann moiyn oryan lé inzist puissance 12 é sé bande pèpe k'i trinke.

Mi anparl pa lé Chagos mé nou rényoné ni koné par kèl tourman pèp-la l'aprè passé.

Mi oi zot i sava anparl amwin la Russie avèk l'Ukraine mé mwin mi diré plito La Russie avèk l'Otan apiyé par l'Amérik é dann in ka mi diré la pa in zé d'pongn rante in pti épi in gran mé rante dè gran é bien malin sak i pé dire koman lé shoz va fini... Dozado ? Pètète. Antouléka la pa la propagande bande gran zazanss i débite va done anou la solission.

Ni pé dire ramass mantère é va rèss touzour in n'afère – La diplomassi Hitler téi fonksyone déza konmsa. Ni pé dire ankòr lo mansonze nèna pate kourte, sansa son teryé la pa tro profon. Ni artrouv pli d'van.

Justin